

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Conseil d'Administration  
Mercredi 4 décembre 2019 à 9h30 - Salle RDC au Pavillon.

## Relevé de décisions

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres. Madame Marie Villette ayant démissionné, le nombre de membres est de 24. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 12 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
<b>Collège des enseignants-chercheurs :</b>			
<b>Anne D'Orazio (présidente)</b>	X		
Suzel Balez		X	Pouvoir Elefteriou
Laurence Bassières	X		
Chimène Denneulin	X		
François Guéna	X		
Gérald Gribé	X		
Thomas Elefteriou	X		
<b>Collège des ATS</b>			
Laurence Probst	X		
Aurélie Timsit		X	Pouvoir L Probst
Barmak Lahiji	X		
Philippe Bourdier	X		
<b>Collège des étudiants</b>			
Aliénor Malignac		X	
Clémentine Cau	X		
Juliette Stoltz	X		
Miguel Madrid-Vertel		X	Pouvoir Stolz
<b>Personnalités de droit</b>			
Florence Berthout (Conseil régional d'IDF)		X	Pouvoir Alphonse
Cécile Fridé (CROAIF)		X	Pouvoir Cloarec-Simon
Jean- Luc Delpeuch (Président D'Hesam Université)		X	Pouvoir Ducourtieux
Marie Christine Lemardeley (Métropole du Grand Paris)		X	
<b>Personnalités qualifiées</b>			
Marion Cloarec- Simon (Consultante Filière bois construction)	X		
Marie Villette (Directrice générale de l'établissement public du parc et de la Grande halle de la Villette)			Démissionnaire
Mireille Alphonse (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de l'Environnement et de l'écologie urbaine)	X		
Josè-Manuel Gonçalves (Directeur du CENTQUATRE-PARIS)		X	
Laurent Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l' EIVP)	X		
Marc Le Coq (Directeur du centre Michel Serres d'Hesam Université)	X		
<b>Nombre de voix</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>6</b>
<b>Invités permanents</b>			
Caroline Lecourtois (Directrice)		X	
Vincetella de Comarmond (Directrice adjointe)	X		
Christian Brossard (Secrétaire Général)	X		
Présidente CPS et CFVE	X		
Présidente CR et Vice-Présidente CPS	X		
Contrôleur budgétaire		X	
Agent comptable	X		
Directeur régional des affaires culturelles d'IDF		X	
Recteur d'académie ou représentant		X	

A l'ouverture de la séance, la Présidente constate que **le nombre de voix est de 18** (13 présents + 5 pouvoirs).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut dûment délibérer.

9H33 ouverture de la séance du Conseil d'Administration.

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
9H30	1	Présentation du RD du 13/11/2019 et point d'actualités	Anne D'Orazio	Relevé de décision du 13/11/201
<p><i>09h40 arrivée de Juliette Stolz (portant le pouvoir de Monsieur Madrid-Vertel)</i> <i>09 h45 arrivée de Marc Le Coq</i> <i>Le nombre total de voix est porté à 21 (15 présents et 6 pouvoirs)</i></p> <p>Il est indiqué que le CA formel porte sur 4 points à l'ordre du jour. Une réunion de travail pour finaliser les priorisations budgétaires du budget initial (BI) se tiendra à l'issue de la séance formelle dans la perspective de la présentation du BI à la Direction Régionale des Finances Publiques le 16/12/2019 et du vote du BI en CA le 08/01/2020.</p> <p>Il est rappelé aux administrateurs le nouveau calendrier des CA 2020, et plus spécifiquement la séance du 08/01/2020 où il est impératif que le quorum soit assuré dans la mesure où l'objet principal de ce CA portera sur le vote du budget initial 2020. Par ailleurs, el est précisé qu'à la demande du CPS une séance supplémentaire a été ajouté le 17/06/2020 au regard des nécessités du calendrier des recrutements des MCFA et de la tenue des CPS restreint.</p> <p>Il est également porté à la connaissance des administrateurs plusieurs informations d'ordre général :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Il est indiqué que Madame Agnès Vince, qui occupait le poste de directrice chargée de l'architecture, adjointe au directeur général des patrimoines du Ministère de la Culture a été nommée, le 26 novembre 2019 par décret du Président de la République, directrice du Conservatoire littoral. L'intérim de la Direction de l'Architecture est assuré par Madame Corinne Langlois. Il est en outre fait part de la restructuration profonde du Ministère de la Culture avec une possible nouvelle direction générale regroupant les activités d'enseignements. Cela fait écho au grand nombre de départs de personnels au sein de la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture (SDESRA) qui rend encore plus complexe la relation avec la tutelle.</li><li>2. Il est rappelé que des élections sont en cours au sein de HESAM Université pour renouvellement de l'ensemble de ces instances : Conseil d'Administration, Conseil Académique et Présidence. Sur ce dernier point, les administrateurs sont informés que le conseil des membres d'HESAM Université se réunit ce mercredi 4/12 de 8h à 10h pour auditionner les deux candidats à la présidence. La directrice de l'établissement, Caroline Lecourtois, obligée de siéger lors de ce conseil des membres, demande d'excuser pour son absence au CA de l'ENSAPLV. De même, Jean-Luc Delpeuch, candidat à sa succession, a fait connaître son impossibilité de présence.</li><li>3. Il est fait mention aux administrateurs, des deux lettres écrites par la Directrice de l'Ecole sur les sujets suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>- sur la relocalisation : la Directrice et la Présidente du CA ont adressé au Ministre un courrier de demande de rendez-vous avec le Ministre et son cabinet pour obtenir le soutien du Ministère relativement à l'inscription du « CAMPUS ENSAPLV HESAM » dans le Contrat Plan État-Région (CPER) 2021-2027.</li><li>- sur les pré-notifications budgétaires : la Directrice a adressé le 03/12/2019 un courrier au Ministère pour s'inquiéter de ne pas encore avoir reçu les pré-notifications pour la subvention globale 2020, la reconduction des 1.2 million d'euros inscrit en PLF 2019 et donc l'inscription en PLF 2020 de deux fois 1.2 million pour le projet de desserrement de l'école, le transfert budgétaire des 880 000 euros pour les travaux Ad'ap' pour le moment détenu par l'OPPIC.</li></ul></li></ol> <p>Au titre des informations générales, la présidente du Conseil d'Administration fait état des demandes qu'elle a reçu par des représentants étudiants ainsi que des enseignants concernant la situation d'accès à la bibliothèque et à l'absence totale de communication sur ce point. Après explications fournis par la direction et les services et annonce d'une réouverture aux usagers en février 2020, la présidente du CA souhaite qu'une position officielle soit prise par les administrateurs.</p>				

<b>Décision :</b>				
Concernant les travaux de rénovation de la bibliothèque, les membres du CA demandent à la Directrice de prendre attache avec les autres ENSA voisines pour autoriser officiellement les étudiants de l'ENSAPLV à utiliser leur bibliothèque dans l'attente de la réouverture de celle de l'établissement. Il est en outre demandé qu'une information claire et précise soit faite à l'ensemble des étudiants et enseignants quant aux travaux d'ores et déjà réalisés et au calendrier des ceux restant à finaliser.				
Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents

10h10	2	<b>Campagne de recrutement titulaire des enseignants-chercheurs pour l'année universitaire 2020-2021 :</b> - Etat récapitulatif des demandes d'ouverture de poste tel que validé par le CPS-R - Fiches de poste à ouvrir aux recrutements telles que validé par le CPS-R - Trajectoire prévisionnelle de recrutement de l'école	Victoria Pignot (Présidente du CPS), Alessia De Biasse (Vice-présidente du CPS), Amandine Kowalski (responsable RH)	- Tableau récapitulatif des demandes d'ouverture de poste ; - Les fiches de poste à ouvrir aux recrutements, validées par le CPS-R ; - La trajectoire prévisionnelle de recrutement de l'école ;
-------	---	--	---	--

Il est rappelé, au regard de la note du Ministère sur les recrutements 2020, que la campagne de recrutement se fera en deux temps. Le premier temps sera l'ouverture d'un tour de mutation à partir du mois de janvier 2020 pour les postes mis au concours avec des comités de sélection devant être formés. Les postes n'ayant pas été fournis au tour de mutation seront ouverts pour la campagne du mois d'avril/mai 2020. L'ensemble des lauréats pour les postes ouverts sera notifié à la tutelle en juin 2020. La campagne interne de recrutement des MCFA sera lancée juste à la suite de cette notification. Il est indiqué que la liste des postes à mettre au concours doit parvenir au Ministère d'ici le 15/12/2019. Il est aussi rappelé que conformément aux textes en vigueur, des comités de sélections (CDS) doivent être constitués pour l'ensemble des opérations de la campagne nationale de recrutement 2020, à savoir tour de mutation et tour de concours. Il appartient au CPS d'organiser ces opérations.

Il est donné la parole à la Présidente du CPS qui fait part des décisions prises lors des CPS restreints des 05/11/2019 et 20/11/2019. Le tableau des 8 postes prioritaires est présenté ainsi que les fiches de poste s'y rapportant.

Ces 8 postes sont les suivants :

Champ TPCAU (4 MCF + 1 PROF) – Poste 1, 2, 4, 5, 8

Champ STA-CIMA (1 MCF) – Poste 3

Champ ATR-APV (1 MCF) – Poste 6

Champ VT (1 MCF) – Poste 7

La Présidente du CA rappelle que conformément aux délibérations prises lors de la campagne 2019, le CA souhaite que soit communiqué à la tutelle l'entièreté des besoins de l'établissement en termes de recrutement de titulaires par voie de mutation ou de concours. Elle s'étonne donc que la liste transmise par le CPS restreint ne fasse état que de 8 postes. La présidente et la vice-présidente du CPS informent les administrateurs que le CPS restreint a considéré qu'en plus des 8 postes prioritaires, selon la demande formulée par la tutelle, 4 autres postes étaient nécessaires et ont fait l'objet d'un vote en CPS restreint lors de la séance du 05/11/2019.

Il s'agit des 5 postes suivants :

Champ HCA (1 MCF) – Poste 9

Champ TPCAU (2 MCF) – Poste 10, 11

Champ VT (1 MCF) – Poste 12

Enfin, concernant les catégories (catégorie 1 : Doctorat et/ou HDR ; catégorie 2 : Expérience professionnelle) à définir pour chaque poste, il est constaté que tous les champs ont souhaité que les postes de 1 à 8 soient en catégorie 2. Or, il est rappelé les termes du décret 2018-105 qui veut que, à l'échelle de l'ensemble des ENSA, la proportion des emplois ouverts aux concours soit fixée à 50% pour la première catégorie de concours et à 50% pour la deuxième catégorie de concours.

Dans ces circonstances, le CA valide le principe d'un tableau transmis au Ministère avec une liste des 12 postes proposée par le CPS restreint. Le CA enjoint en outre au CPS restreint, qui pourrait se tenir le 09/12/2019, de décider des catégories des postes en respectant au mieux la règle des 50/50.

**Décision :**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil d'administration vote le principe d'un tableau de classement à transmettre au ministère indiquant les postes à mettre au concours de 1 à 12 sur la base des éléments transmis par le CPS restreint et des éléments complémentaires indiqués en séance. Le CA demande en outre autre CPS restreint du 09/12/2019 la mise en catégorie de ce tableau des 12 postes pour respecter au mieux la règle du 50/50 entre la catégorie 1 et la catégorie 2.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

Concernant le point sur les fiches de poste, le Conseil d'administration vote en faveur des fiches de postes présentées par le CPS restreint, sous couvert de la recommandation du Conseil d'administration que les fiches de postes, une fois mises en forme par le service des ressources humaines, soient contrôlées sur la forme par les coordonnateurs de champs.

Abstention : 1

Nbre de votes pour : 20

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

Concernant le tableau retraçant la trajectoire prévisionnelle de recrutement de l'école, les administrateurs prennent connaissance de ce tableau et le valident tout en notant que ce document en l'état, sans note explicative, ne dit rien sur la portée stratégique/politique qui serait conforme au besoin de l'établissement.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

11h10	3	<b>Présentation et approbation des projets de chaires partenariales présentées par l'ENSAPLV dans le cadre de l'appel à candidature du Ministère de la Culture :</b> -« La preuve par 7 : expérimenter les cycles de vie » ; -« Le logement, demain » ; -« Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts » ;	Anne D'Orazio,	- Note de présentation des 3 projets de chaires - Appel à candidature du MC
-------	---	---	----------------	--

*11h00 départ de Mireille Alphonse (portant le pouvoir de Madame Berthout)  
Le nombre total de voix est porté à 19 (14 présents et 5 pouvoirs)*

Il est rappelé que suite à l'appel à projet lancé par le ministère de la Culture, les équipes de l'école ont fait part de leur souhait de présenter trois Chaires partenariales. Ces projets de Chaire doivent être déposée dans un délai très contraint à savoir pour le 22/12/2019 au Ministère. Il est rappelé également que le dépôt de ces projets de Chaires doit faire l'objet d'un assentiment des deux instances de l'école que sont le CA et le CPS. Il est indiqué que le CPS prendra connaissance de ces projets de Chaires lors de sa réunion du 09/12/2019.

Les trois projets de Chaires Partenariales sont présentés sur la base du document adressé au CA en amont de la séance.

Il s'agit des projets suivants :  
 « La preuve par 7 : expérimenter les cycles de vie »  
 « Le logement, demain » ;  
 « Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts » ;

Il est indiqué que l'enjeu est de se positionner sur l'opportunité pour l'école de s'inscrire dans cette dynamique partenariale sachant que ces dépôts de projets de Chaire vise à obtenir un label du Ministère afin de monter, sur une période de deux, la préfiguration précise de la Chaire.

**Décision :**

Le conseil d'administration se prononce en faveur de l'opportunité pour l'établissement et pour les enseignants-chercheurs qui le souhaitent de s'engager dans ces trois projets de Chaires partenariales et de répondre ainsi à l'appel à projet sur le dépôt de Chaires au regard de ces trois projets.

Abstention : 2  
 Nbre de votes pour : 16  
 Nbre de votes contre : 1  
 Nbre de votants : 19

11h45	4	<b>Demande de modification des heures affectées à l'enseignement de S6 - TD partagé VT TPCA</b>	Anne D'Orazio, Victoria Pignot (Psdt de la CFVE)	- Demande de la Présidente de la CFVE en appui du CR n°13 de la séance du 13 oct. 2019 - Note sur la mise en œuvre du TD partagé porté par les enseignants de Géographie
-------	---	---	--	---

Le programme pédagogique voté en CA en juillet 2019 contenait une erreur quant aux heures « enseignants » attribuées aux travaux dirigés partagés entre l'enseignement de projet du semestre 6 et VT-GP. La CFVE du 13/10/2019 a proposé une rectification à mettre au vote du CA afin que les enseignants du S6 puissent préparer leur semestre et que les services et recrutements nécessaires soient opérés.

Le CA ne se prononce pas sur la demande complémentaire d'enveloppe budgétaire n'ayant pas fait préalablement l'objet d'une validation par la CFVE.

**Décision :**

Le CA adopte la proposition rectificative du volume d'heure des TD partagés de l'enseignement de projet / VT-GP du semestre 6 pour que les équipes pédagogiques puissent constituer.

Abstention : 2  
 Nbre de votes pour : 17  
 Nbre de votes contre : 0  
 Nbre de votants : 19

12h05	5	<b>Questions divers</b>		
-------	---	-------------------------	--	--

**Décision :**

Le Conseil d'administration décide que le CA qui devait avoir lieu le 29/01/2019 est reporté au vendredi 7 février 2020 afin de permettre à l'Agent Comptable d'établir le compte financier 2019.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du Conseil d'administration lève la séance à 12h05.  
Les administrateurs sont invités à poursuivre par une séance de travail visant à finaliser la priorisation budgétaire pour le budget initial (BI) 2020.

**Date pour le prochain Conseil d'administration, notamment pour le vote du budget initial – BI 2020 :**  
08/01/2020 – 9h30 au Pavillon.

La Présidente de séance,  
**Madame Anne D'Orazio**

